

possède pas ces hauts supérieurs, et n'en dirige pas moins les affaires.

Assimiler les grades supérieurs à des fonctions directrices, c'est commettre la même erreur que si l'on prétendait établir une corrélation forcée entre les grades de l'armée et ceux de l'ordre de la Légion d'honneur, et subordonner, dans le service militaire, le chevalier à l'officier, l'officier au commandeur, etc.

Puisque le secret peut être si facilement pénétré, rien ne devrait être plus facile que de définir le pas de travaux dont s'occupent les loges? Pas autant qu'on pourrait le croire cependant, la liberté d'allures, qui est d'essence maçonnique, imprimant une variété infinie à ces travaux, il y a certaines loges où la pratique de la bienfaisance est, en dehors des réceptions des adeptes aux différents grades, la seule occupation sérieuse.

— discussion des causes générales de la prostitution; — de l'éducation; — recherche des bases de l'égalité; — de l'influence de la maçonnerie sur le père de famille; — dissertation sur la marche du progrès; — comment la morale doit être comprise par les adeptes de la maçonnerie; — de la justice dans la famille; — de la conciliation du travail et du capital; — étude sur les préjugés; — des encouragements à accorder à l'éducation primaire; — de la vulgarisation de la maçonnerie, etc.

Mais, au-dessus de ces travaux, il y a dans toutes les loges un travail latent, incessant, plus profitable que les cours les plus scientifiques et les plus brillants, c'est le contact pacifique et fraternel d'hommes animés d'un égal esprit de progrès, appartenant à toutes les professions honnêtes, se serrant la main et se groupant pour la même œuvre éminemment morale et humanitaire, oubliant les divisions factices que créent les exigences de la société, s'aimant et s'estimant tous, s'engageant mutuellement à bien faire.

Enfin, les ennemis de la maçonnerie ne s'y sont pas mépris, cette institution est la barrière la plus forte que l'esprit moderne puisse opposer au retour des idées du passé. C'est, à vrai dire, le seul centre autour duquel se groupent les libres penseurs de toutes les classes de la société, et que l'on puisse mettre en ligne contre les innombrables confréries enrégimentées par les mystères de l'obscurantisme. Voilà pourquoi les loges se peuplent d'une foule d'esprits d'élite que la pensée moderne est menacée; ce sont des places d'armes que l'on abandonne souvent en temps de paix à la garde de quelques vétérans, mais dans lesquelles on se retranche à l'approche de l'ennemi.

— Introduction de la maçonnerie chez les différents peuples. Quoique, en soi, en dehors des limites de notre article de ce chapitre, l'histoire de cette institution dans toutes les contrées où elle a pénétré, il est curieux de voir comment elle fut reçue par les divers gouvernements. Nous suivons ici l'ordre alphabétique, comme le plus commode pour les recherches, et nous prions nos lecteurs de se rappeler que chaque fois que nous parlons d'une grande loge et d'un grand maître provinciaux au début de la maçonnerie dans une contrée, il s'agit d'une constitution émanant de la grande loge de Londres, dite aussi grande loge d'Angleterre.

— Afrique. La maçonnerie fut importée dans les colonies anglaises de l'Afrique par la grande loge d'Angleterre, qui y nomma un grand maître provincial en 1737. Nous savons de source certaine que la Kabylie fut en partie initiée à la maçonnerie, il y a près de cent ans, par un chef kabyle qui avait été reçu maçon en Angleterre; il restait encore quelques souvenirs de cette institution irrégulière lors de la dernière expédition de l'armée française en Kabylie, et les habitants de certains villages avaient laissé sur leurs demeures, en les abandonnant devant nos troupes, des emblèmes maçonniques formés de roseaux entrelacés. Les officiers français maçons qui faisaient partie de l'expédition reconnurent parfaitement ces signes; ils firent respecter les maisons qui s'élevaient dans les environs de la grande famille, et, en questionnant les Kabyles, ils obtinrent l'explication que nous venons de rapporter. Nos armées ont introduit la maçonnerie d'une manière plus régulière dans notre colonie d'Afrique, qui compte aujourd'hui une dizaine de loges, soutenues par les autorités locales, et qui ont produit d'excellents résultats, soit pour l'alliance des conquérants avec les indigènes. La première loge française sur le sol algérien a été constituée

en 1832, à Alger, sous le titre de Béliassier. — Allemagne. La première loge de l'Allemagne, fondée à Hambourg en 1737, fut dès l'année suivante l'objet de poursuites de la part des magistrats. L'électeur palatin publia un édit contre les francs-maçons, et fit arrêter et emprisonner toute une loge qui s'était réunie, en 1737, à Manheim (grand-duché de Bade).

Une loge fut constituée en Prusse, en 1740, par des artistes français, à Berlin. Le prince royal de Prusse s'y fit initier secrètement malgré les ordres de son père, et, depuis cette époque, il fut le protecteur de la maçonnerie dans ce royaume. Le fils de Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume II, était lui-même maçon des hauts grades, et l'on a attribué à des influences maçonniques la conduite de ce prince, lorsque, après avoir forcé les défilés de l'Argonne, il suspendit sa marche sur Châlons et se retira en France (1792). En 1738, un édit de l'empereur Charles VI interdit la franc-maçonnerie dans les Pays-Bas autrichiens, et en bannit les francs-maçons.

Du reste, sauf une tolérance très-restrainte dont la franc-maçonnerie a joui dans l'empire d'Autriche sous le règne de Joseph II, elle a toujours été sévèrement prosaïtée dans cet empire, et elle n'y a vécu que dans le plus profond secret. On sait seulement que, en 1749, elle était florissante en Bohême, où elle comptait, à Prague seulement, quatre loges. La maçonnerie fut introduite en Saxe par un maçon russe, le comte Routowski, qui y créa une grande loge provinciale en 1741. Aucun obstacle ne fut opposé à la propagation maçonnique, et la grande loge nationale de Saxe, qui a succédé à l'ancienne grande loge provinciale, gouverne aujourd'hui quinze loges.

La capitale du Hanovre reçut la maçonnerie en 1746, et la grande loge de Londres y établit, en 1745, une grande loge provinciale, qui resta sous l'attache du pouvoir constituant jusqu'en 1828. La maçonnerie a été toujours protégée dans le Hanovre, et les deux derniers souverains étaient les grands maîtres des loges de leur royaume.

Au contraire, il est peu de contrées où la maçonnerie ait eu à subir autant de vexations que dans la Bavière catholique; ce n'est qu'en 1777 que la grande loge prussienne Royal-York constitua une loge à Munich. Des loges existaient depuis longtemps sur les territoires qui ont formé la Bavière protestante; le prince de Brandebourg avait fondé une loge, en 1741, à Bayreuth, capitale de l'ancienne Franconie, sous le titre de la grande loge du Soleil, gouverne les onze ateliers maçonniques qui existent dans la Bavière protestante; la Bavière catholique est complètement interdite à la maçonnerie.

Une loge fondée, en 1774, à Stuttgart (Wurtemberg) fut fermée, en 1784, par suite d'ordres secrets du gouvernement, et ce qui prouve l'hostilité des souverains qui ont gouverné ce pays, c'est que la maçonnerie n'y a reparu ostensiblement qu'en 1835. La maçonnerie, introduite dans la Hesse-Darmstadt en 1764, s'y trouva peu appuyée et y vécut obscurément jusqu'à 1816, époque à laquelle elle se releva par suite de la protection particulière du landgrave de Hesse. Elle y est en pleine vigueur depuis lors. La Hesse-Cassel a été également favorable à la maçonnerie; beaucoup de princes de la famille ducal, les souverains eux-mêmes, ont été francs-maçons dès la fin du dernier siècle (1780).

— Amérique du Nord. C'est, avec l'Angleterre, la patrie privilégiée de la franc-maçonnerie. Elle y jouit d'une liberté absolue, d'une juste considération et d'une publicité d'allures dont nous ne nous doutons guère en France. La grande loge d'Angleterre nomma, dès 1733, le frère H. Price grand maître provincial à Boston. La grande loge d'Écosse conféra les mêmes pouvoirs au colonel J. Young, en 1757, pour les colonies de l'Amérique et des Indes. Le tableau si intéressant que le lecteur trouvera à la fin de cet article montre combien ces fondations ont prospéré. Il est seulement à regretter que les maçons américains n'aient pas su mieux se préserver de l'envahissement des hauts grades, et qu'il ait été si facile à des charlatans de leur faire adopter toutes les légendes pseudo-historiques sur les croisades, les templiers, les chevaliers maçonniques. Ils ont au moins pour excuse leur connaissance imparfaite de l'histoire de l'ancien monde et l'exemple beaucoup plus blâmable qui leur a été donné par les maçons de l'Europe. C'est à un juif français, le frère Stephen Morin, membre du Souverain Conseil des empires d'Orient et d'Occident (V. le mot GRAND ORIENT), siégeant à Paris, que les maçons américains ont dû la première importation des hauts grades, en 1761. Ils nous l'ont bien rendu; car il nous ont renvoyé, en 1803, notre Rituel de perfection, sous un autre nom et augmenté de huit nouveaux degrés. (V. SUPRÊME CONSEIL et ECOSISSME).

— Amérique du Sud. Ce n'est que depuis que les anciennes colonies espagnoles et portugaises de cette partie du nouveau monde ont secoué le joug de la mère-patrie, que la maçonnerie a pu pénétrer dans l'Amérique du Sud. Elle y jouit d'une grande prospérité.

— Belgique. Tant que la Belgique appartenait à l'Espagne, elle fut soumise à la maçonnerie dans l'étendue de l'empire d'Autriche. Cependant elle reçut la première loge continentale, constituée à Mons, le 4 juin 1721, par la grande loge d'Angleterre, et qui devint plus tard la grande loge anglaise de Barcelone en 1829. Le frère Galvez, lieutenant-colonel, fut exécuté; deux autres frères furent condamnés aux galères à perpétuité. En dépit de toutes ces cruautés, la maçonnerie existe secrètement en Espagne, et y est organisée sous la direction d'un pouvoir inconnu, nommé grand directeur consistorial.

— France. Nous avons dit que c'est en 1721 que fut fondée à Dunkerque la première loge. La seconde le fut à Paris par lord Derwent-Waters et d'autres réfugiés jacobites, en 1725. On verra, par le tableau que nous donnons plus loin, l'extension qu'elle y a prise.

— Hollande. La maçonnerie y pénétra en 1725 et fonda une loge à La Haye; mais les persécutions du clergé retardèrent jusqu'en 1731 la constitution régulière de cet atelier, alors présidé par lord Stanhope, comte de Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre. Cette loge initia le duc de Lorraine, plus tard empereur d'Autriche sous le nom de François II (1696-1835). La grande loge provinciale de Hollande, seule maintenue constituée en 1735, fut aussitôt en butte aux dénonciations du clergé, qui amena la populace contre une loge d'Amsterdam et amena une scène de violence où la loge fut envahie et où les frères subirent en partie les traitements de la foudre. Les magistrats firent fermer la loge pour éviter le retour de pareilles scènes, quoiqu'il fut reconnu qu'elle se composait des hommes les plus recommandables de la ville, et ils défendirent à toutes les loges de se rassembler. L'une d'elles, ayant enfreint cette défense, fut traduite devant le tribunal, et ses membres plaidèrent leur cause avec un tel succès, que la défense fut levée et que les loges eux-mêmes se firent initier. En 1740, les états généraux furent obligés d'intervenir pour préserver de la persécution du clergé les maçons de La Haye, de Nimègue et d'Amsterdam.

— Danemark. La maçonnerie y a été introduite en 1743, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1839, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La maçonnerie danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

— Écosse. Ce n'est qu'en 1736 que les maçons constructeurs d'Edimbourg se décidèrent à suivre l'exemple de ceux d'Angleterre et à reconstruire l'institution sur les mêmes bases que la grande loge de Londres. La maçonnerie de ce pays fut troublée par les prétentions sans fondement d'une ancienne loge dite *Canongate*, qui s'arrogea le titre de grande loge d'Hérodote de Genève, et qui se révolta contre la grande loge écossaise, invention du chevalier baronnet Ramsay (v. le mot ECOSISSME). La grande loge Saint-Jean d'Écosse ne reconnaissait, au contraire, que les trois grades symboliques du rite anglais. Sa maçonnerie est donc la même, et ses loges sont assez nombreuses que brillantes. On peut rapprocher de cette maçonnerie des îles Britanniques une grande loge philosophique, une autre que le général des Rituels et une tendance trop biblique. Par contre, les loges sont d'une philanthropie qui se traduit par de nombreuses et riches fondations : hôpitaux, écoles, collèges, asiles, etc. L'aristocratie anglaise est assez intelligente pour rechercher les honneurs et la popularité de la maçonnerie; elle lui donne avec libéralité son influence morale et pécuniaire.

— Égypte. Il n'y a encore qu'une seule loge dans cette contrée, la loge des Pyramides, à Alexandrie, qui tient ses travaux en français et qui a été constituée tout récemment (1861) par le Grand Orient de France. C'est elle qui a initié l'émir Abd-el-Kader, en récompense de sa belle conduite lors des troubles de Syrie.

— Espagne. C'est une terre malheureuse pour la franc-maçonnerie, et qui a été plus d'une fois arrosée du sang des maçons, victimes d'un pouvoir étroit, aveugle et cruel. Dès 1727 et 1728, la grande loge d'Angleterre délivra des constitutions à deux loges, à Gibraltar et à Madrid; plus tard, elle en constitua une autre à Cadix. Mais ces loges n'étaient fréquentées que par les Anglais, et toute tentative de propagande exposait les maçons aux rigueurs de l'inquisition. Par un décret du 2 juillet 1791, Ferdinand déclara la pratique de la maçonnerie sous peine de mort, à la suite de la découverte d'une loge composée de nobles et de personnages riches que l'on confondait dans la même réprobation. Depuis cette époque, les loges sont restées fermées en Italie jusqu'en 1856, date à laquelle le Grand Orient de France a fondé une loge à Gènes et une autre à Livourne. L'essor ainsi donné, la maçonnerie se propagea d'abord timidement, puis ouvertement et avec enthousiasme après la formation du royaume d'Italie.

— Pologne. Interdite dans ce pays, la maçonnerie y pénétra cependant en 1739, et y resta secrète et obscure jusqu'au règne de Stanislas-Auguste, qui la protégea ouvertement, menaçant de la peine de mort tout maçon qui n'aurait pas déclaré son nom et sa nomination dans le délai d'un mois. Passé ce

délai, tout Espagnol convaincu de maçonnerie devait être pendu dans les vingt-quatre heures, sans autre forme de procès (Rebolod, *Histoire des trois grandes loges*, etc., Paris, 1864, p. 650). Sept maçons furent suppliciés à Grenade, en 1825; l'inquisition s'empara de plusieurs maçons qui furent découverts à Barcelone en 1829. Le frère Galvez, lieutenant-colonel, fut exécuté; deux autres frères furent condamnés aux galères à perpétuité.

— Portugal. La grande loge de Londres constitua une loge à Lisbonne en 1735; mais la maçonnerie ne pouvait guère prospérer dans un pays où la propagande maçonnique était poursuivie par l'inquisition et punie des galères à perpétuité. Ces horreurs se renouvelèrent en 1743, 1776 et 1802. En 1818, le clergé obtint de Jean VI un édit, daté de Rio-Janeyro, qui interdisait la maçonnerie existante secrètement en Espagne, et y était organisée sous la direction d'un pouvoir inconnu, nommé grand directeur consistorial.

— Russie. Interdite dans ce pays, la maçonnerie y pénétra cependant en 1739, et y resta secrète et obscure jusqu'au règne de Stanislas-Auguste, qui la protégea ouvertement, menaçant de la peine de mort tout maçon qui n'aurait pas déclaré son nom et sa nomination dans le délai d'un mois. Passé ce

— Suède. Interdite dans ce pays, la maçonnerie y pénétra cependant en 1739, et y resta secrète et obscure jusqu'au règne de Stanislas-Auguste, qui la protégea ouvertement, menaçant de la peine de mort tout maçon qui n'aurait pas déclaré son nom et sa nomination dans le délai d'un mois. Passé ce

— Suisse. La franc-maçonnerie fut introduite en Suisse, en 1736, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1839, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La maçonnerie danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

— Danemark. La maçonnerie y a été introduite en 1743, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1839, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La maçonnerie danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

TABLEAU DE TOUTES LES GRANDES LOGES ET AUTORITÉS MAÇONNIQUES EXISTANT SUR LES DEUX HÉMISPÈRES.

Table with columns: NOMS DES PAYS, NOMS DES GRANDES LOGES, A L'ORIENT DE, DATE DE LA FONDATION, NOMBRE DE LOGES. It lists various Masonic lodges and their details across Europe, the East, and North America.

— Russie. La grande loge de Londres constitua la première loge à Moscou, en 1731, et nomma pour grand maître provincial un de ses nationaux, le capitaine John Phil. Les progrès furent très-lents, et il ne fut fondé de loges à Saint-Petersbourg qu'en 1771, par des négociants anglais. En 1772, cet état changea subitement; les loges se multiplièrent, la noblesse tout entière, la maçonnerie à la comtesse la position officielle qu'elle occupa en Suède, ou l'un des grades maçonniques conféra la noblesse et un titre dans un ordre échevaleresque créé par Charles XIII en 1811.

— Suisse. La franc-maçonnerie fut introduite en Suisse, en 1736, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1839, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La maçonnerie danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

— Danemark. La maçonnerie y a été introduite en 1743, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1839, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La maçonnerie danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

rent les progrès de la maçonnerie en Suisse, qui furent ensuite interrompus par les événements politiques de la Révolution française. Sous l'Empire, elle reprit ses travaux avec un certain éclat, sans avoir désormais à éprouver aucun obstacle. Loïn de là, il y a sept ou huit ans, le canton de Genève a été cédé gratuitement à la maçonnerie genevoise le terrain nécessaire à la construction du temple unique de Genève, destiné à toutes les loges de cette ville.

— Turquie. Il n'est pas à notre connaissance qu'il ait jamais existé de loge turque proprement dite; mais, dès 1738, nous trouvons des loges francs installées à Constantinople, à Smyrne et à Alep. Les loges du Levant dépendent de différents pouvoirs maçonniques européens.

— Nous empruntons à l'histoire des trois Grandes Loges de France-maçons en France, par M. Rebolod (Paris, Collignon, 1864), le tableau suivant de toutes les Grandes Loges et autorités maçonniques sur les deux hémisphères.

— Nous empruntons à l'histoire des trois Grandes Loges de France-maçons en France, par M. Rebolod (Paris, Collignon, 1864), le tableau suivant de toutes les Grandes Loges et autorités maçonniques sur les deux hémisphères.